



Permis de conduire européen

Par **Lumaswa Michel**, le **07/08/2017 à 19:07**

Bonjour monsieur

Je viens par le présent message vous posez une question concernant mon permis de conduire.

En effet, je suis citoyen congolais ayant mon titre de ses jours de long durée en Espagne et mon permis de conduire aussi est valable jusqu'à 2026 .

Ma question est de savoir si j'ai le droit de conduire en France un véhicule ayant un numéro matricule français, ensuite je voudrais aussi savoir si je peux assurer un véhicule en France avec mon permis de conduire espagnol.

Merci.

Par **LESEMAPHORE**, le **07/08/2017 à 19:31**

Bonjour

Votre permis est reconnu pour la conduite en Europe pendant un an qui suit la date d'entrée ou de la date du premier titre de séjour .

Si le PC est espagnol il est reconnu pour la conduite en France tant que vous ne commettez pas d'infraction donnant lieu à perte de points .

Oui vous pouvez conduire un véhicule avec plaque française, si le véhicule est immatriculé à un autre nom , sinon à votre nom vous devez avoir une résidence française .